

ses efforts et mettre davantage l'accent sur les femmes et l'égalité entre les sexes dans le cadre de ses travaux, à l'échelle mondiale et nationale.

A un niveau plus concret, par exemple, le Programme de sécurité humaine (PSH) du MAECI finance des projets liés à la sécurité dans l'optique de l'affranchissement des individus de la crainte engendrée par des menaces violentes à leur sécurité, à leurs droits et à leur vie. Dans cette optique, le PSH pourrait intervenir dans des projets et des activités de défense des politiques s'intéressant à la relation entre le VIH et la prévention des conflits, la protection des civils et la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.

Le Canada occupe une position stratégique et continuera de faire d'importantes contributions aux efforts internationaux actuels et émergents concernant les droits des femmes et l'égalité entre les sexes en veillant à ce que l'on y intègre la problématique hommes-femmes.

#### **Recommandation 1.4**

*Le Sous-comité demande au gouvernement de faire de l'accès aux médicaments dans les pays pauvres un élément prioritaire lors des négociations au sein d'organisations vouées au commerce multilatéral. Il devrait faciliter la prise des moyens recommandés par l'Organisation mondiale de la santé, comme la vente de médicaments brevetés à prix plus bas dans les pays pauvres et l'accès aux médicaments génériques. Dans le but de faciliter la prise de ces moyens, le gouvernement devrait envisager d'interdire la réimportation des médicaments en provenance des pays qui profiteront de ce traitement de faveur, comme l'a fait récemment l'Union européenne.*

Le gouvernement appuie très vigoureusement la conclusion du Comité permanent qu'il est nécessaire que les pays en développement pauvres aient plus aisément accès aux médicaments dont ils ont besoin pour le traitement des problèmes de santé publique, notamment en ce qui concerne le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres épidémies. Nous sommes heureux de la décision du 30 août 2003 de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) apportant une solution multilatérale en ce qui concerne l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique. C'est une décision historique pour tous les pays membres de l'OMC et un volet important des efforts déployés actuellement à l'échelle mondiale pour enrayer l'épidémie de VIH/sida.

Dans une déclaration ministérielle spécifique sur les ADPIC et la santé publique faite à Doha en novembre 2001, les ministres ont confirmé que l'accord actuel sur les ADPIC renferme des dispositions, notamment celles qui concernent l'obtention obligatoire d'un permis, qui permettraient aux membres de prendre les mesures nécessaires pour faire face à de graves problèmes de santé publique comme le VIH/sida et d'autres épidémies.